

Les Infos de Base

mercredi 15 octobre 2008
volume 11, numéro 42
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant **ACCÈS LÉGAL**^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 État de la publication

Quoi de neuf dans **Accès Légal : Infobases Lois et Règlements du Canada**

2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

3 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 42 du 15 octobre 2008, à l'exception de L.Q. 2008, c. 11, aa. 212, 213.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 15 octobre 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 42 du 15 octobre 2008, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 41 du 11 octobre 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 30 octobre 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 39 du 24 septembre 2008, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 38 du 20 septembre 2008.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2008.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 24 juillet 2008 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 21 du 15 octobre 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 16 octobre 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 21 du 15 octobre 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 15 octobre 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2008.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 20 septembre 2008.

Le *Dictionnaire du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 20 septembre 2008.

Dans son édition de septembre, le *Dictionnaire du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 210 termes ou mots de renvoi pertinents.

Quoi de neuf dans **Accès Légal** *Infobases Lois et Règlements du Canada*

La période d'évaluation des *Infobases Lois et Règlements du Canada* est maintenant terminée.

À moins de vous y être abonné, vous n'y avez plus l'accès complet. Cependant, pour vous permettre d'en compléter

l'évaluation, vous y conservez un accès limité aux lois révisées sous l'alphanumérique A, aux règlements édictés en vertu de ces lois ainsi qu'aux lois annuelles de 2008.

Rappelons que notre collection fédérale est composée des éléments suivants :

- ▶ *Infobase Lois du Canada* contient les lois du Canada;
- ▶ *Statutes of Canada Infobase* contient la version anglaise des lois du Canada;
- ▶ *Infobase Règlements du Canada* contient les règlements du Canada;
- ▶ *Regulations of Canada Infobase* contient la version anglaise des règlements du Canada;
- ▶ *Infobase Lois annuelles du Canada* contient les lois annuelles du Canada depuis 1995;
- ▶ *Annual Statutes of Canada Infobase* contient la version anglaise des lois annuelles du Canada depuis 1995;
- ▶ *Collection Gazette du Canada* contient le texte intégral bilingue des Parties I, II et III depuis 1998 en version Adobe *.PDF. Disponible sur Internet seulement.

Appelez-nous au 514/893-2526 pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant ce nouveau produit ou pour connaître ses conditions d'abonnement.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Loi sur les agronomes, L.R.Q., c. **A-12**, aa. 7, 10, 10.1, 11, 15.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, aa. 152-155.

Loi sur les arpenteurs-géomètres, L.R.Q., c. **A-23**, aa. 9, 15, 38, 60, 62, 67, 68.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, aa. 156-158.

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. **A-32**,

a. 174.12.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 159.

Loi sur le Barreau, L.R.Q., c. **B-1**, aa. 12, 13, 15, 16, 22.1, 23, 30, 32, 44, 64.1, 65, 66, 68, 70, 71, 72, 131, 140, 140.3.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, aa. 160-176.

Loi sur les chimistes professionnels, L.R.Q., c. **C-15**, a. 15.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 177.

Code des professions, L.R.Q., c. **C-26**, aa. 1, 12, 15, 19.1, 20, 27, 27.2, 30.1, 33, 39, 39.1, 39.8, 40, 41, 42.1, 42.2, 42.4, 45, 45.1, 45.2, 45.3, 46, 46.0.1, 46.1, 46.2, 48, 49, 49.1, 50, 51, 52, 52.1, 52.2, 55, 55.0.1, 55.1-55.4, 55.5, 56, 58, 58.1, 59.3, 60.2, 60.4, 60.5, 60.7, intitulé de la sous-section 1 de la section V du chapitre IV, 61, 62, 62.1, 62.2, 63, 64, 65, 66, 66.1, 67, 69, 71, 74, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 85.1-85.3, 86, 86.0.1, 86.1, 87, 88, 89, 90, 91, 93, 94, 94.1, 95, 95.1, 95.2, 95.3, 95.4, intitulé de la sous-section 2 de la section V du chapitre IV, 96, 96.1, 97, 98, 99, 100, 101, 103, 104, 105, 106, 108.6, 108.7, 108.9, 109, 111, 112, 113, 114, 115, intitulé de la sous-section 1 de la section VII du chapitre IV, 116, 117, 118, 118.2, 118.3, 119, 120, 120.1, 120.2, 121-121.3, 122, 122.1, 122.2, 123, 123.1, 123.2, 123.3, 123.4-123.6, 123.7, 123.8, 124, 125, 125.1, 126, 127, 128, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 137, 138, 139, 140, 142, 143, 143.1, 143.2, 143.3, 143.4, 143.5, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 149.1, 150, 151, 152, 153, 154, 154.1, 156, 157, 158, 158.1, 159, 160, 161, 161.1, 164, 166, 171, 172, 173, 175, 176, 177, 177.0.1, 179, 180, 180.2, 181, 182, 182.1, 182.2, 182.3, 182.5, 182.7, 182.8, 182.9, 183, 184, 184.3, 187, 187.3, 187.9, 187.10.5, 187.11, 187.14, 187.17, 189, 189.1, 190.1, 191, 192, 193, 194, 196.1, 196.2, 196.3, 196.4, 196.5, 196.6, 196.7, 196.8, 198.1, 198.2, ann. II.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c.

11, aa. 1-30, 32-57, 59-117, 118 (partie), 119, 121-151.

Loi sur les comptables agréés, L.R.Q., c. **C-48**, a. 6.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 178.

Loi sur les dentistes, L.R.Q., c. **D-3**, aa. 9, 13, 15, 18.1.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, aa. 179-181.

Loi sur les géologues, L.R.Q., c. **G-1.01**, aa. 4, 24.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, aa. 182, 183.

Loi sur les huissiers de justice, L.R.Q., c. **H-4.1**, a. 7.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 184.

Loi sur les impôts, L.R.Q., c. **I-3**, aa. 134.1, 134.2, 752.0.18.3, 1159.3.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, aa. 185, 186.

Loi sur les infirmières et les infirmiers, L.R.Q., c. **I-8**, aa. 9, 11, 15, 21, 25, 31.2, 38.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, aa. 187-192.

Loi sur les médecins vétérinaires, L.R.Q., c. **M-8**, a. 29.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 193.

Loi médicale, L.R.Q., c. **M-9**, aa. 9, 13, 15, 18.1, 33, 37.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, aa. 194-198.

Loi sur le notariat, L.R.Q., c. **N-3**, aa. 5, 6, 12, 14.1, 50, 62, 77, 96, 97, 105.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, aa. 199-206.

Loi sur l'optométrie, L.R.Q., c. **O-7**, a. 7.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c.

11, a. 207.

Loi sur la pharmacie, L.R.Q., c. **P-10**, aa. 8, 8.1, 19.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, aa. 208-210.

Loi sur les sages-femmes, L.R.Q., c. **S-0.1**, a. 76.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 211.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des commissaires de la Commission des lésions professionnelles, [R.R.Q., c. **A-3.001**, r. 2.1.1], a. 20.

Erratum, (2008) 140 G.O. 2, 5603.

Règlement sur les frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière et sur la remise des objets confisqués, [R.R.Q., c. **C-24.2**, r. 1.001], a. 4.

Règlement modifiant le Règlement sur les frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière et sur la remise des objets confisqués, D. 923-2008 du 24-09-08, (2008) 140 G.O. 2, 5456, a. 1.

Règlement sur les permis, [R.R.Q., c. C-24.2, r. 3.1.1], aa. 1, 2, 5, 7.1-7.11, 9.1, 13, 16, 17, 25-28.12, 30, 32-32.2, 34, 43-46, 46.2-48, 50.3.1, 50.4-50.6.

Règlement modifiant le Règlement sur les permis, D. 922-2008 du 24-09-08, (2008) 140 G.O. 2, 5451, aa. 1-31.

Règlement sur les conditions et modalités de délivrance du permis et des certificats de spécialiste du Collège des médecins du Québec, [R.R.Q., c. **M-9**, r. 7.2], a. 34.1.

Décret concernant une correction au Règlement modifiant le Règlement sur les conditions et modalités de délivrance du permis et des certificats de spécialiste du Collège des médecins du Québec, D. 939-2008 du 01-10-08, (2008) 140 G.O. 2, 5495.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Loi sur l'accès à l'information, L.R.C. 1985, ch. **A-1**, ann. I, II.

Loi sur le Tribunal des revendications particulières, L.C. 2008, ch. 22, aa. 44, 45.

Loi sur les Cours fédérales, L.R.C. 1985, ch. **F-7**, a. 28.

Loi sur le Tribunal des revendications particulières, L.C. 2008, ch. 22, a. 46.

Loi sur la gestion des finances publiques, L.R.C. 1985, ch. **F-11**, ann. I.1, IV, VI.

Loi sur le Tribunal des revendications particulières, L.C. 2008, ch. 22, aa. 47-49.

Loi sur la protection des renseignements personnels, L.R.C. 1985, ch. **P-21**, annexe.

Loi sur le Tribunal des revendications particulières, L.C. 2008, ch. 22, a. 50.

Loi sur la pension de la fonction publique, L.R.C. 1985, ch. **P-36**, ann. I.

Loi sur le Tribunal des revendications particulières, L.C. 2008, ch. 22, a. 51.

Loi sur le règlement des revendications particulières, L.C. **2003, ch. 23**, abrogée.

Loi sur le Tribunal des revendications

Comment obtenir plus de renseignements

Service de soutien téléphonique de Gaudet Éditeur Itée

Pour une assistance technique, appelez Gaudet Éditeur Itée au 514/893-2526 ou au 1-800/481-8702 du lundi au vendredi de 9 h à 16 h.

Courriel/Internet — Télécopieur

Les questions et problèmes présentés au moyen de l'Internet ou transmis par télécopie reçoivent une réponse dans les 24 heures. Communiquez avec Gaudet Éditeur Itée par courriel à aide@gaudet.qc.ca ou par télécopieur au 514/893-0244 ou au 1-800/481-8702.

Formation

Le service de formation Gaudet Éditeur Itée se concentre sur la mise au point d'outils de formation et sur l'organisation de stages dans le but d'aider notre clientèle à acquérir une solide compétence en ce qui concerne l'exploitation des produits Folio. Pour plus de renseignements, communiquez avec Gaudet Éditeur Itée.

Services techniques et encadrement de projets

Le service-conseil de Gaudet Éditeur Itée regroupe des spécialistes dont la mission est de concevoir et de mettre en application des solutions d'édition électronique personnalisées tirant parti de la puissance et de la souplesse des Infobases Folio. Les consultants de Gaudet Éditeur Itée analysent vos besoins en information, conçoivent les solutions d'édition électronique susceptibles de répondre à ces exigences et intègrent la solution choisie à votre système d'information existant. Pour plus de renseignements, communiquez avec nous.

particulières, L.C. 2008, ch. 22, a. 52.

Loi sur le Tribunal des revendications particulières, L.C. **2008, ch. 22**, nouveau.

Entrée en vigueur de la Loi.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur les Offices des produits agricoles, L.R.C. 1985, ch. **F-4**.

Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des oeufs au Canada, DORS/2003-75, a. 3.

Ordonnance modifiant l'Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des oeufs au Canada, DORS/2008-291 du 06-10-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 2246, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.